

AU SOMMAIRE EN OCTOBRE 2022

L'édito du secrétaire académique, Fabrice COSTES	1
Les raisons de l'appel à la grève du 18 octobre	2
+10% inconditionnel de salaire pour tous : du pipeau !	6
Contester son rendez-vous de carrière	7
Cumul d'activité	8
Concours exceptionnel : que pour le premier degré	8
Calendrier des épreuves finales	9
Nos formations et réunions syndicales à venir	9
Adhésion ou mise à jour de ses coordonnées	9
Élections professionnelles de décembre 2022	10

En supplément : affiches et flyer pour la grève du 18 octobre

L'édito du secrétaire académique, Fabrice COSTES

Une réforme du lycée professionnel est dans les cartons et s'apprête à en sortir.

Tout ce que l'on sait sur celle-ci provient des propos tenus par le Président de la République ou la Ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels lors de différents déplacements. Dans leurs annonces, tout est flou, tout est dangereux.

Dangereux pour les élèves des lycées professionnels qui deviendraient la main-d'œuvre bon marché dont rêvent les patrons, surtout dans les secteurs qui peinent à recruter. Ces mêmes élèves se verraient dans l'impossibilité de poursuivre des études supérieures de par la réduction des enseignements. Ce n'est

pas de plus d'entreprise dont ont besoins nos lycéens, mais de plus d'École.

Réforme dangereuse aussi pour les personnels, tout particulièrement les PLP. Le tout apprentissage, la volonté de voir diriger nos établissements par des entreprises, la perte d'heures de cours conduiront inévitablement à encore plus de dégradations des conditions de travail et à d'inévitables pertes de postes.

Deux solutions s'offrent à nous. Se résigner et courber l'échine ou se mobiliser et se battre.

C'est cette dernière solution qu'a choisi le SNETAA-FO. Alors, le mardi 18 octobre prochain, tous mobilisés, tous en grève !

Les raisons de l'appel à la grève du 18 octobre

À ce jour, aucun PLP ou CPE en lycée professionnel ignore qu'une réforme est en préparation par le gouvernement. Le SNETAA-FO n'y est pas pour rien, tant il ne cesse d'alerter ces personnels depuis la rentrée.

Tout porte à croire que ne n'est pas directement le Ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, mais la Ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels, Madame Carole Grandjean, qui sera à la manœuvre.

Pour l'heure, rien n'est arrêté et de nombreux points sont encore assez flous. Aucune réunion de travail ou d'information dédiée ne s'est tenue avec les organisations syndicales.

Ceci dit, les propos formulés par le Président de la République et la Ministre déléguée lors de différents déplacements, permettent tout de même d'avoir une idée de leurs néfastes intentions pour les élèves des lycées professionnels et les personnels de ces établissements, tout particulièrement pour les PLP.

Petit tour d'horizon des raisons qui font que le SNETAA-FO appelle à la grève massive le mardi 18 octobre 2022.

Le développement à tout va de l'apprentissage pour « les enfants des autres »

Voilà un point de la future réforme qui a bel et bien été chiffré par la Ministre déléguée. L'objectif annoncé est d'atteindre le million d'apprentis en développant l'apprentissage dans les niveaux bac et infra-bac (annonce faite aux rencontres de l'apprentissage de 2022).

Deux façons possibles pour obtenir ce nombre. La première, en vidant nos lycées profession-

nels de leurs élèves en les orientant massivement vers les centres de formation des apprentis. La conséquence peut se résumer par l'adage du SNETAA-FO, connu de tous : moins d'élèves, c'est moins de profs.

La seconde façon d'atteindre ce million d'apprentis, est de les mélanger à nos élèves. C'est la mixité des publics qui a pour corollaire une dégradation accrue de nos conditions de travail, engendrée par exemple, par des départs en entreprise des élèves et apprentis à un rythme différent.

Les données relatives aux poursuites d'études post-bac sont sans appel. Il y a 7 à 8 fois plus de bacheliers ayant obtenu leur diplôme sous statut scolaire qui poursuivent des études, que de bacheliers ayant obtenu leur diplôme pour la voie de l'apprentissage. Avec cette réforme, pas plus d'enfants de décideurs politiques iront en apprentissage infra-bac. Ils continueront donc à avoir plus de chances de faire des études supérieures que « les enfants des autres » qui passent par l'apprentissage.

Le développement du dispositif prépa apprentissage

Ce dispositif permet de rendre captif d'un CFA les jeunes, notamment ceux ayant abandonné une formation. Ces organismes leur proposent des stages en immersion pour découvrir des métiers, travaille sur l'orientation, fait des remises à niveau... Bien entendu, en parallèle, ces centres recherchent activement un maître d'apprentissage pour les faire rentrer uniquement

dans une de leurs formations.

Dans l'Éducation nationale, nous avons un dispositif adapté aux élèves qui ont décroché au collège et qui recherchent une solution pour bien préparer leur avenir : la troisième prépa-métiers. Même s'il est vrai que certaines de ces classes sont difficiles à gérer, dans beaucoup d'établissements elles ont du succès et les jeunes qui les intègrent sont ravis et revivent. Leurs parents ne manquent pas de le dire aux enseignants quand ils les rencontrent. Alors pourquoi ne pas les développer ?

Le dispositif « avenir »

Le Président (voir sa lettre aux enseignants du 16 septembre 2022) veut imposer dès la 5ème de collège un dispositif « Avenir » consistant à dédier une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers et les entreprises. Pour ce faire, il veut que les entreprises entrent dans l'école et viennent apprendre aux collégiens la réalité de la vie professionnelle et se faisant, à leur famille et à leurs enseignants.

Toutes les entreprises ne peuvent pas se permettre de libérer une demi-journée par semaine un collaborateur. Ce sera donc les plus puissantes ou les filières les plus riches qui se déplaceront dans les collèges. Le risque est une réduction de l'information à l'orientation aux seuls métiers et besoins de ces entreprises. Et si en plus elles gèrent des CFA, il y a fort à parier qu'elles viendront recruter des apprentis au détriment des lycées professionnels.

Il serait plutôt souhaitable de renforcer les missions et le nombre de personnels d'orientation et préparer les collégiens à tous les parcours d'orientation, sans exception.

L'augmentation de la durée des PFMP : des conséquences pour les élèves et les enseignants

Il est question d'une augmentation de 50% du temps passé en PFMP, et cela dès la rentrée 2023 en ce qui concerne les classes de terminale CAP et Bac Pro. Cette augmentation se propagera-t-elle aux classes de première à la rentrée de 2024 ? De seconde à la rentrée 2025 ?

Avec cette augmentation de la durée des PFMP, les heures de cours seraient impactées, pas en français et mathématiques, si l'on s'en réfère aux propos du Président lors de son déplacement au lycée Tabarly en Vendée le 13 septembre dernier. Ces disciplines bénéficieraient de plus d'heures en effectifs réduits. Mais que se passera-t-il pour les autres ? Que vont devenir les PLP de langue vivante, d'éco-gestion, de sciences, d'arts appliqués, de PSE, d'EPS et ceux d'enseignement professionnel ? Ces collègues subiront-ils le même traitement que ceux de gestion-administration ? Et si les élèves d'une même classe ne partent plus ensemble en stage, se pose alors la question du suivi des PFMP, obligation statutaire pour tous les membres de l'équipe pédagogique. La flexibilité et la souplesse dans les emplois du temps voulue par le Président, n'annonce-t-elle pas clairement l'annualisation du temps de travail ? C'est la casse de notre statut qui nous pend au nez.

Les modalités d'organisation des semaines en PFMP et leur articulation avec le temps passé au lycée ainsi que le choix des matières enseignées et de leur volume horaire se feraient au niveau local. C'est la fin du

principe d'égalité des grilles horaires nationales et in fine, plus que jamais, une remise en cause du caractère national des diplômes.

Autre élément évoqué en Vendée par le Président de la République : les professeurs associés. Si le volume d'heures de cours est réduit en enseignement professionnel, le risque est grand de voir apparaître dans les DHG, seulement des besoins hebdomadaires de quelques heures, ce qui supprimerait des postes. Le Président a annoncé vouloir faire venir dans nos LP des professeurs associés qui seraient des formateurs de CFA ou des professionnels recrutés pour dispenser quelques heures de cours par semaine. Remplacer des titulaires par des contractuels toujours plus précaires, c'est aussi ça l'esprit de cette réforme, qui rejoint ici celui de la transformation de la fonction publique.

Du côté des élèves, plus de temps passé en PFMP, c'est moins de temps d'enseignement. C'est donc pour eux être moins armé pour affronter une poursuite d'étude dans une section de techniciens supérieurs. Pourtant, dans les filières tertiaires, qui regroupent près de 60% des lycéens professionnels, la détention du BTS est nécessaire à nos élèves pour s'insérer dans le monde du travail. Les savoirs fondamentaux doivent être renforcés pour permettre la poursuite d'études dans le supérieur, pas diminués.

Des PFMP rémunérées

Les stagiaires percevraient une « gratification » versée par l'État. Le SNETAA-FO n'est pas opposé à cette idée mais cela ne pourrait-il pas se faire sous forme d'un chèque culture par exemple ?

N'oublions pas que le stagiaire est d'abord un

élève en formation qui est en entreprise pour acquérir le geste professionnel, sous les conseils avisés d'un tuteur. Il ne faudrait pas que la perception d'une rémunération transforme le stagiaire en salarié et dont le stage ne remplirait plus son rôle premier de formation. Il ne faudrait pas non plus qu'il renonce à sa formation en cédant aux sirènes d'un emploi rémunéré au lance-pierres par un patron en proie à des difficultés de recrutement d'employés. Les enseignants et CPE des lycées professionnels ne le savent que trop bien, une fois sortis du système scolaire sans diplôme, nos élèves sont peu enclin à y revenir pour se former.

La carte des formations au service des seuls besoins locaux à court terme

La nouvelle carte des formations ferait passer les besoins immédiats des entreprises locales avant les droits à la formation des élèves ou avant les politiques régionales de développement. Si le SNETAA-FO demande depuis longtemps que certains diplômes soient revus, avec la création de nouveaux diplômes, des appellations accessibles tant pour les familles que pour les acteurs économiques, nous nous opposons à ce que ce soient les entreprises et encore moins le bassin d'emplois qui dictent les études de nos jeunes. Chaque jeune, quelle que soit la zone géographique dans laquelle il réside, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

En ce qui concerne les fermetures des filières qualifiées par le Président de « peu insérantes », on a l'exemple récent de celle de gestion-administration où le Bac Pro GA a

été remplacé par « quelque chose » qui n'insère pas mieux : le Bac Pro AGORA. L'expérience vécue dans ce domaine par nos collègues PLP gestion-administration nécessite des engagements fermes du Ministre pour permettre de vraies reconversions. Cela nécessite de se donner les moyens d'une vraie politique RH.

L'Éducation nationale a supprimé 800 postes de PLP secrétariat et comptabilité, mais elle a été incapable d'en assurer leur reconversion. Ils sont pour beaucoup devenus professeurs de commerce-vente sans avoir été réellement formés pour cela. Tous ces collègues ont en commun d'avoir été marqués à vie par cette douloureuse et traumatisante expérience.

La présidence des conseils d'administration donnée aux entreprises

À l'heure actuelle, le code de l'éducation prévoit que dans les lycées (et les collèges avec SEGPA), un ou deux personnels qualifiés désignés par le DASEN, sur proposition du Chef d'établissement, siègent de droit au conseil d'administration. Même si c'est loin d'être le cas dans tous les LP, cette possibilité est déjà offerte aux dirigeants d'entreprises, artisans et autres professionnels. Cependant, ils n'ont aucune prérogatives particulières.

Le Président Macron prévoit d'aller bien au-delà de la présence des entreprises dans cette instance via les personnalités qualifiées. Il prévoit carrément de leur en confier la présidence.

Ainsi, ce seraient par exemple des Chefs d'entreprise qui décideraient des fermetures et des ouvertures des formations, en fonction des besoins locaux (ou seulement de leurs propres besoins et pas de ceux de la concurrence). Ils

pourraient aussi décider du calendrier des stages en fonction de celui de leurs chantiers et autres contrats. Il y a là un véritable risque d'entorse au code de l'éducation qui interdit à un Proviseur de signer une convention de stage pour permettre à une entreprise de faire face à un accroissement temporaire d'activité ou éviter l'embauche d'un saisonnier. À moins que la team Macron-Grandjean ne libéralise ce code...

Rappelons enfin que lors d'un vote en conseil d'administration, la voix de celui qui le préside est prépondérante en cas d'égalité. Ce sont donc toutes les décisions qui potentiellement peuvent être soumises à la volonté des entreprises : répartition des moyens, des crédits pédagogiques, de la taxe d'apprentissage...

La liste des dangers qui pèsent sur les lycées professionnels, leurs élèves et leurs personnels (notamment les PLP), énumérés dans cet article, est loin d'être exhaustive.

Chaque intervention du Président, du Ministre ou de la Ministre déléguée rajoute son lot d'attaques. C'est pourquoi **le SNETAA-FO appelle les personnels à se mobiliser massivement le 18 octobre prochain** en faisant grève et en participant aux rassemblements organisés dans toutes les académies.

Dans l'académie de Lille, une manifestation est prévue ce mardi 18 octobre avec un départ du rectorat à 11 heures.

Les représentants des organisations syndicales qui appellent à la grève ont demandé à être reçus par la Rectrice.

+10% inconditionnel de salaire pour tous : du pipeau !

Durant la campagne électorale, le futur Président avait annoncé une revalorisation des enseignants. Cette dernière devait consister en une augmentation inconditionnelle de 10% pour tous et une autre, encore de 10%, liée à de nouvelles missions.

Mais comme l'aurait dit Jacques Chirac, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Le 3 octobre dernier, les organisations syndicales (dont notre fédération, la FNEC-FP-FO) étaient réunies au ministère pour parler attractivité et revalorisation. Le Ministre est revenu sur les annonces et la réalité risque d'être bien différente des annonces...

La revalorisation socle ou inconditionnelle (635 millions) aura pour but de réduire le retard des rémunérations des enseignants par rapport aux autres cadres de catégorie A. Elle devra aussi définir de nouvelles modalités de déroulement de carrière. Mais au final, le Ministre précise que cela ne concernera que la première moitié des carrières, jusqu'à 20-25 ans d'ancienneté. En terme d'échelons, cela correspond à plage située entre la fin du 8^e échelon et le début du 10^e échelon de la classe normale. Les stagiaires (soit l'échelon 1) ne seraient pas concernés. Si à ces derniers on ajoute les enseignants et CPE au 11^e échelon de la classe normale, ceux hors classe et classe exceptionnelle, on est loin d'une augmentation inconditionnelle de 10% pour tous. De plus le Ministre a annoncé que les 10% sont la somme des décisions du Grenelle, l'augmentation de 3,5% du point d'indice et les décisions à venir. Il a aussi annoncé, peut-être pour faire passer l'amère pilule, qu'il était possible de mettre à l'étude l'amélioration des

taux de promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Quant à l'exercice de nouvelles missions, le budget prévu est de l'ordre de 300 millions d'euros. Le Ministre a indiqué connaître les réserves de certaines organisations sur ce point (dont la nôtre) et reconnaît que la charge de travail des enseignants est déjà conséquente. Il s'est inscrit dans la lettre du Président Macron aux enseignants qui a précisé la nature des missions : remplacement, suivi individualisé, accompagnement, orientation...

Pap Ndiaye n'a pas manqué d'indiquer que ces «revalorisations» se feront dans un cadrage budgétaire contraint mais qu'à l'arrivée elles n'auront jamais été aussi conséquentes. Pas sûr que ceux qui ne toucheront rien soient de son avis...

Notre fédération, la FNEC-FP-FO, a demandé de préciser si ces « revalorisations » seraient indiciaires ou indemnitaires, tout en indiquant qu'elle revendiquait l'augmentation indiciaire. Le Ministre a répondu que pour l'heure, rien n'était décidé.

Au final, il est probable que pour beaucoup, les 10% d'augmentation inconditionnelle pour tous, se limite aux +3,5% du point d'indice.



Contester son rendez-vous de carrière

Les rendez-vous de carrière ont été mis en place dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Rappelons que Force Ouvrière, confédération à laquelle appartient le SNETAA-FO, n'a pas signé ce protocole d'accord avec l'administration (ainsi que la CGT et Solidaires). L'histoire nous montre que cela a été une bonne chose que de ne pas le faire.

En effet, depuis sa mise en place, ce texte engendre beaucoup de frustration, de déception et d'amertume chez les collègues. Nombreux sont ceux qui s'entendent dire au quotidien que leur travail est excellent, indispensable pour leur établissement mais qui au final se retrouvent avec un décevant avis *Très satisfaisant*, voire *Satisfaisant*, les privant ainsi d'une accélération de carrière ou retardant leur passage à la hors classe.

Les enseignants ou CPE qui lors de la précédente année scolaire ont eu un rendez-vous de carrière, se sont vus notifier par mail le 15 septembre dernier, leur appréciation finale émise par la Rectrice.

Si elle n'est pas celle espérée, le SNETAA-FO les invite à la contester. Pour cela, ils doivent dans un premier temps, formuler par mail un recours gracieux à l'adresse mise en place à cet effet : recours-rdvc@ac-lille.fr. Le délai de rigueur pour cette première étape de la procédure de contestation est le 17 octobre.

Le Recteur bénéficie de 30 jours francs maximum pour répondre, soit jusqu'au 16 novembre 2022. S'il refuse de modifier son avis ou en cas absence de réponse à l'issue de ce

délais, les enseignants ou CPE qui ont formulé un recours gracieux, auront alors jusqu'au 16 décembre prochain pour saisir la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) pour qu'à son tour elle demande au Recteur de modifier son avis.

Attention, il est impossible de saisir la CAPA si un recours gracieux n'a pas été engagé.

L'an passé, dans le corps des PLP, sur 18 recours gracieux, 8 ont conduit le Recteur à améliorer l'appréciation finale. Cela représente plus de 44% des demandes de révision.

Chez les CPE, un des deux recours gracieux (soit 50%) a abouti à une amélioration de l'appréciation finale.

Les 8 collègues PLP déboutés dans leur recours gracieux ont saisi la CAPA, et à l'issue de cette dernière, 4 avis ont été relevés. Au total, ce sont donc 12 demandes de révision sur 18 qui ont été satisfaites, soit plus de 66%. Ainsi, les possibilités d'obtenir satisfaction en contestant sont loin d'être nulles.

Rappelons que pour espérer obtenir une accélération de carrière d'un année à l'issue du 1^{er} ou du 2^e rendez-vous de carrière, l'avis excellent est quasiment indispensable.

Rappelons aussi, que l'avis donné au 3^e rendez-vous de carrière, est maintenu tant que la promotion à la hors-classe n'a pas eu lieu et que la rapidité de ce changement de grade est très liée à cet avis. Les PLP ou CPE gratifiés d'un avis *Excellent* sont en général promus au milieu du 10^e échelon, alors que ceux qui ont reçu un avis *Satisfaisant* doivent attendre la fin du 11^e échelon.

Concours exceptionnel : que pour le premier degré

Début septembre, le Ministre Pap Ndiaye a annoncé l'organisation d'un concours exceptionnel de recrutement uniquement dans le premier degré.

Le SNETAA-FO, par la voix de Pascal VIVIER, son secrétaire général, avait aussitôt indiqué qu'exclure le second degré était une « insulte » pour l'enseignement professionnel.

En effet, les contractuels représentent 1 % dans le premier degré, 8 à 9 % dans les collèges et lycées de la voie générale mais 16% des enseignants de la voie professionnelle.

Le 3 octobre dernier, lors d'une réunion au ministère, les représentants du ministre ont justifié cette décision par des obstacles juridiques insolubles dans le second degré.

Cet argument est très surprenant quand l'on sait que de 2012 à 2018, la loi « Sauvadet » permettait justement de titulariser des contractuels par des recrutements réservés.

Ce qui était possible il y a encore quatre ans, ne l'est plus possible.

Les raisons sont probablement à rechercher du côté de la réforme du lycée professionnel voulue par le Président Macron. Si les PLP n'empêchent pas sa mise en place, elle entraînera une suppression massive de postes dans ce corps qui absorbe le plus de contractuels enseignants. Ainsi, inutile de mettre en place un concours exceptionnel dans le second degré puisque ces contractuels vont tout simplement disparaître...

Cumul d'activité

La loi prévoit que les fonctionnaires ou les personnels contractuels ont obligation de consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées.

Cependant, après accord de l'administration, ils peuvent être autorisés à exercer une ou plusieurs activités supplémentaires dès lors qu'elles restent compatibles avec leur fonction et n'affectent pas leur service.

La procédure de demande de ce cumul d'acti-

vités est fonction de l'activité accessoire que l'agent souhaite exercer. Elle fait l'objet d'une circulaire académique ([lire ici](#)).

Attention, à partir de cette année scolaire, la transmission de la demande doit se faire uniquement par voie électronique exclusivement à l'adresse dédiée : dpe-cumul@ac-lille.fr.

Les demandes de cumul d'activité peuvent être formulées tout au long de l'année et l'administration peut y mettre fin à tout moment.



FNEC FP
FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO!

Calendrier des épreuves finales

Le calendrier des épreuves de la session 2023 des diplômes du secondaire a été publié au BO du jeudi 22 septembre dernier ([lire ici](#)).

Les épreuves écrites du DNB auront lieu les lundi 26 et mardi 27 juin 2023.

Celles du Bac Pro se dérouleront du mardi 13 au vendredi 26 juin 2023 et du lundi 19 au vendredi 23 juin 2023 suivant les spécialités.

Quant aux épreuves du CAP, elle sont programmées les lundi 5 et mardi 6 juin 2023.

Nos formations et réunions syndicales à venir

Le SNETAA-FO organise plusieurs formations et réunions syndicales jusqu'à la fin de l'année civile 2022. Vous trouverez ci-dessous la liste et les liens d'inscription en ligne (inscription aussi possible par téléphone ou mail).

Information sur les mutations interacadémiques

En distanciel via Skype, le samedi 12 novembre de 10H00 à 12H00.

[Inscription](#)

Conseil syndical académique élargi

En présentiel au lycée Béhal de Lens, le jeudi 17 novembre de 10H00 à 16H30.

[Inscription](#)

Adhésion ou mise à jour de ses coordonnées

L'adhésion au SNETAA-FO est valable l'année scolaire. Les adhérents qui payent leur cotisation par chèque ou carte bancaire, doivent donc la renouveler. Le renouvellement est automatique uniquement en cas de paiement par prélèvements mensuels.

Le bulletin d'adhésion est [à télécharger ici](#).

Carrière et droits des titulaires

Formation hybride, le mardi 22 novembre de 10H00 à 16H30. Le présentiel dans les locaux de FO de Béthune et le distanciel via Skype.

[Inscription](#)

Carrière et droit des contractuels

En présentiel dans les locaux de FO à Douai, le jeudi 24 novembre de 10H00 à 16H30.

[Inscription](#)

La retraite des titulaires

En présentiel dans les locaux de FO de Lens, le lundi 05 décembre de 10H00 à 16H30.

[Inscription](#)

Ce bulletin est aussi à utiliser pour mettre à jour ses différentes coordonnées (téléphonique, électronique, bancaire...).

Rappelons que l'adhésion donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation.

Élections professionnelles de décembre 2022

Du jeudi 1er décembre 2022 à 8 heures au jeudi 8 décembre 2022 à 17 heures, les personnels de l'Éducation nationale seront appelés à voter électroniquement.

La loi de transformation de la fonction publique a modifié la représentativité des personnels. Ainsi, les PLP, CPE, certifiés, agrégés, PsyEN... formeront le même collège électoral

et auront les mêmes représentants aux CAPA.

Aussi, les votes ne devront pas se porter sur un syndicat mais sur sa fédération. Ce n'est donc pas sur le logo du SNETAA-FO qu'il faudra cliquer, mais sur celui de la FNEC-FP-FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle de Force Ouvrière).



Pour défendre la voie professionnelle,

JE VOTE



aux élections professionnelles de décembre 2022.

ADHÉSION 2022 - 2023

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
-
- PLP AED/EAP/AESH Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline..... Autre.....

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2022/2023

- Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre.....
- Nom d'Établissement :
- Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

échelon : tarif : quotité :

Cotisation : **quotité x tarif =**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)
 -15€ si cotisation avant le 15 septembre 2022 **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :
 Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

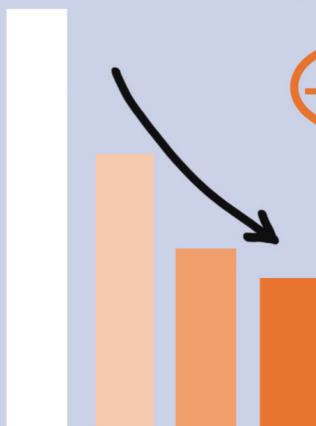
**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

UNE
 ADHÉSION DE

127 €

snetaa
 FO

-66% DE DÉDUCTION
 FISCALE



COÛT RÉEL
43,18 €

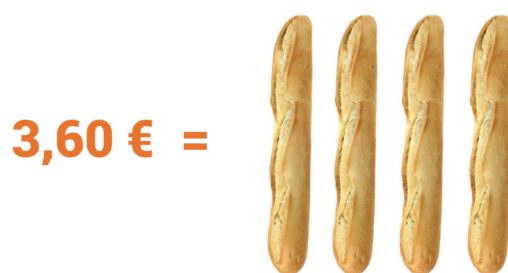
En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	127 €	245 €	293 €	Indice	Cotisation
2	175 €	265 €	308 €	moins de 450	81 €
3	181 €	276 €	320 €	de 450 à 500	111 €
4	200 €	297 €	336 €	de 500 à 700	137 €
5	208 €	314 €		au delà de 700	160 €
6	214 €	326 €		Cotisations Uniques	
7	225 €	332 €		Sans solde	29€
8	236 €		HE-A 1 : 354 €	AED/EAP/AESH	49€
9	250 €		HE-A 2 : 370 €	Stagiaires	99€
10	269 €		HE-A 3 : 389 €	Retraités titulaires	135€
11	285 €			Retraités contractuels	49€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**



NON À LA MISE À MORT DU LYCÉE PROFESSIONNEL

Le SNETAA-FO dit NON :

- au développement à tout va de l'apprentissage infra-bac « pour les enfants des autres » ;
- au développement du dispositif prépa apprentissage ;
- à la présidence des CA donnée aux entreprises ;
- à l'augmentation de 50% des PFMP ;
- à la mise en péril des PLP devenant formateurs avec 1607 heures de travail et 5 semaines de congés payés ;
- à la carte des formations au service des seuls besoins locaux à court terme ;
- à la fin du statut particulier des PLP et du suivi des PFMP par tous les enseignants.

**MARDI 18 OCTOBRE
TOUS EN GRÈVE !**



NON À LA MISE À MORT
DU LYCÉE PROFESSIONNEL

**MARDI 18 OCTOBRE
TOUS EN GRÈVE !**

MANIFESTATION À LILLE
départ 11H00 du rectorat

Plus d'infos : 06 09 93 90 77 ou syndicat@snetaa-lille.fr



**NON À LA MISE À MORT
DU LYCÉE PROFESSIONNEL**

**NON À LA MISE À MORT
DU LYCÉE PROFESSIONNEL**

**MARDI 18 OCTOBRE
TOUS EN GRÈVE !**

**MARDI 18 OCTOBRE
TOUS EN GRÈVE !**

**MANIFESTATION À LILLE
départ 11H00 du rectorat**

**MANIFESTATION À LILLE
départ 11H00 du rectorat**

Plus d'infos : 06 09 93 90 77 ou syndicat@snetaa-lille.fr

Plus d'infos : 06 09 93 90 77 ou syndicat@snetaa-lille.fr